

renseignement pour un titre de sejour

Par rose1987, le 11/01/2019 à 23:17

bonsoir voici ma situation je suis enciente de mon conjoin je precis nous ne somme pas marier on vie en concubinage.mon conjoin a la carte de 10 et moi je voulais savoir si je peut etre regulariser apres mon accouchement .mon conjoin travail il es en cdi et nous vivons ensemble

Par youris, le 12/01/2019 à 09:39

bonjour,

ce n'est pas votre conjoint mais votre concubin.

le fait que votre enfant naisse en france ne vous pas droit à un titre de séjour puisqu'il ne sera pas français.

il faudrait vous marier avec votre concubin et que celui-ci fasse une demande de regroupement familial.

vous pouvez également vous pacser, et après un an de vie commune, vous pourrez, en principe, obtenir un titre de séjour.

salutations